



Le Conseil communal aura besoin de nouvelles forces

Les récentes élections fédérales sont encore dans nos mémoires et, déjà, nous venons vous parler des prochaines qui se dérouleront à l'échelon communal dans le canton de Vaud le 7 mars 2021. L'échéance est certes encore loin, mais si nous évoquons le sujet plus d'une année à l'avance, c'est dans le but d'éveiller l'intérêt des citoyens du village pour le Conseil communal. Au terme de la présente législature, un certain nombre de conseillers ne vont pas se représenter. L'organe législatif de la commune a donc besoin de nouvelles forces.

Les autorités communales sont constituées par l'organe exécutif, la Municipalité, qui comprend 5 membres, et l'organe législatif, le Conseil communal, composé de 50 membres. Les municipaux sont élus selon le système majoritaire alors que les conseillers communaux sont désignés selon le système proportionnel, qui est le

même que pour le Conseil national qu'on vient d'élire. A Penthelaz, les 50 membres du Conseil communal sont répartis dans trois groupes : le groupe socialistes, verts et sympathisants (GSVS), le groupe indépendant de Penthelaz (GIP) et le groupe libéral-radical (PLR).

Que représente la tâche d'un conseiller communal ? Est-ce que la fonction requiert une grande disponibilité ? L'agenda devient-il du coup surchargé ? Qu'on se rassure, ce n'est de loin pas le cas. Le Conseil communal se réunit quatre fois par année (mars, juin, septembre et décembre). Chaque séance du Conseil est précédée, une semaine auparavant, d'une réunion de préparation dans chaque groupe. Cela signifie huit soirées dans l'année. A cela s'ajoutent les séances des commissions, lesquelles doivent étudier les préavis présentés par la municipalité et établir un rapport. A moins

suite en p. 2 →

Photographie

Michel Collet



De gauche à droite : Claude-Alain Zbinden, Daniel Rochat et Stéphane Zurcher

Radical-libéral :

Claude-Alain Zbinden 079 504 71 20
Courriel : cl.zbinden@bluewin.ch

GIP (Groupement indépendant de Penthelaz) :

Daniel Rochat 079 446 80 55
Courriel : aussie.rochat@bluewin.ch

Socialistes, verts et sympathisants :

Stéphane Zurcher 021 862 86 86
Courriel : gsvs.penthelaz@gmail.com

Dans ce numéro

COMMUNICATIONS

Municipalité - p. 2 et 3

Conseil communal - p. 4 et 5

Liste des abréviations - p. 6

Communications - p. 7 à 10

VIE LOCALE

La Cool'hisse - p. 11

Vision - p. 12 et 13

CULTURE

Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale - p. 13

DÉVELOPPEMENT

Développement durable - p. 14

Coopération - p. 15

INFORMATIONS - P. 16

d'être membre de la commission des finances ou de gestion, les sollicitations ne sont pas nombreuses.

Autre élément qui peut susciter des craintes, le fait de s'engager sur une liste politique. En fait, le mot politique peut être mis entre guillemets même si on parle de socialiste-vert ou radical-libéral. Dans une commune comme la nôtre, les débats sont très rarement politisés et l'objectif de tous, c'est le bien-être commun. La présence de ces trois groupes permet néanmoins à toutes les sensibilités – politiques, sociales, économiques, écologiques – de trouver une place, mais il n'est pas nécessaire d'adhérer à un parti pour s'inscrire sur une liste électorale.

Etre conseiller communal, c'est prendre part au cœur de la vie du village, découvrir des situations qui échappent parfois à la population. De nombreux défis à relever sont de la compétence des autorités communales. Concernant la réfection des routes par exemple – le vieux village et la route de Lausanne ont été refaits, il reste encore la route de la Gare – les commissions chargées d'étudier les préavis ont pu apporter des modifications et influencer certaines décisions. Rappelons que dans le canton de Vaud, les étrangers ont le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal à condition de résider en Suisse depuis 10 ans au moins, dans le canton de Vaud depuis 3 ans et d'être au bénéfice d'un permis B ou C.

Si des personnes sont intéressées, elles peuvent d'ores et déjà s'annoncer auprès des trois responsables de groupes, mentionnés en 1ère page. Et tout au long de cette année 2020, elles ont la possibilité de prendre connaissance du rôle de conseiller communal en venant assister aux séances de préparation du groupe qui les intéresse ou assister en tant qu'auditeur aux séances du Conseil communal.

[Bernard Morel](#)

Communications de la Municipalité du 9 décembre 2019

[Piéric Freiburghaus, syndic](#)

Démarche participative

La restitution de l'ensemble de la démarche, incluant les 3 demi-journées d'ateliers et les orientations prises par la Municipalité, a fait l'objet d'une séance le samedi 16 novembre matin au Verger. Plus de 80 personnes étaient présentes.

L'image directrice présentée tient tout autant du réalisme que de l'ambition. Une bonne maîtrise du foncier, mais aussi les contacts déjà pris avec des propriétaires laissent envisager une possibilité de réalisation dans un moyen terme.

En effet, la réalisation de 4 classes provisoires sur la parcelle n° 127, route de la Gare 38, et la libération de cette même parcelle à l'horizon 2024, font que les travaux de mise en valeur et de revalorisation du centre ne pourront être entrepris qu'au-delà de cette échéance.

Aussi, une analyse financière de l'ensemble des opérations, constructions, travaux routiers, aménagements paysagers, etc., a débuté. Elle est conduite par le bureau CBRE, ex. i-consulting.

L'image directrice, complétée par quelques éléments, sera présentée pour validation au Conseil communal début 2020. Comme ce l'est pour un plan directeur, ce document n'aura pas de valeur contraignante, mais constituera un document de référence et devra être intégré dans la révision du Plan général d'affectation. Un préavis de demande de crédit complémentaire pour la poursuite du PGA sera d'ailleurs présenté

pour la séance du Conseil communal de mars 2020.

Plan d'affectation collège du Cheminet

Lors de sa séance du 15 mai 2019, le Conseil a adopté les conclusions du préavis municipal n° 2019-32 « Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles nos 109 et 688 à Le Cheminet ».

L'évolution du programme complétant celui des 8 nouvelles classes initialement prévues, et de ce fait l'implantation d'une partie du programme sur la parcelle n° 121, aujourd'hui occupée par le centre communal du Verger et la place Madeleine-Chamot-Berthod, a conduit les autorités à modifier la procédure en une procédure de planification classique, soit celle d'un Plan d'affectation uniquement. Le périmètre du plan d'affectation comprend dès lors les parcelles nos 109, 688, 121 et partiellement le domaine public (DP) 1021, partie inférieure du Cheminet. La ou les demandes de permis de construire seront faites dans une procédure distincte. En effet, le Service du développement territorial demandait que le projet de bâtiment soit avancé tel qu'il doit l'être pour la demande de permis de construire, ceci déjà pour la phase d'examen préalable du PA. Cela aurait généré des coûts et des risques importants pour le constructeur.

Gare de Cossonay – Penthaz – Mise en conformité LHand de l'accès aux trains

La Municipalité a pris connaissance avec intérêt du dossier soumis à l'enquête publique du 6 novembre au 5 décembre 2019. Elle est intervenue dans cette procédure, non pas en tant qu'opposante, mais dans une posture constructive, en émettant

des remarques et recommandations devant en autres :

- Intégrer une possible prolongation vers l'est du nouveau passage inférieur voyageur. Dite prolongation devant permettre, par la création d'un nouveau cheminement PMR, reliant le DP 1040, Route de la Gare de Penthalaz, un accès aisé aux quais pour les passagers (piétons) en provenance de Penthalaz et subsidiairement de Penthaz.

- Assurer, durant l'ensemble des phases de chantier, un accès sécurisé et confortable pour tous les passagers sur l'ensemble du site de la gare de Cossonay-Penthalaz. L'accès pour les PMR devant également être pris en compte.

- Proposer un nombre suffisant de places de parc P+R, dont des places handicapés à proximité immédiate du bâtiment voyageurs.

Didier Chapuis, municipal

Social

L'assemblée générale de l'ARASPE a eu lieu le 4 décembre dernier à Villars-le-Terroir. Un seul préavis, soit le

budget 2020, était à l'ordre du jour. Il a été accepté.

Personnel

Le poste d'huissier communal a trouvé preneur. C'est M. Manuel Do Carmo, collaborateur aux services extérieurs, qui a accepté de relever le défi. Nous l'en remercions chaleureusement.

La sortie 2019 du personnel s'est déroulée en deux temps. La sortie culturelle le 2 août dernier avec le spectacle de la Fête des Vignerons et un repas à la Maison de Ville vendredi dernier. La Municipalité tenait à passer ce moment convivial au restaurant du village en profitant encore de la présence et de la compétence de M. et Mme Hurel.

Yves Jauner, municipal

ASlvenoge

La mise à l'enquête relative à la construction des pavillons scolaires pour 4 classes sur les parcelles nos 127 et 130, route de la Gare 38 et 40, s'est terminée à mi-décembre. Les travaux de réalisation pourront débuter début janvier dans la perspective

d'une mise à disposition des classes pour la rentrée scolaire d'août 2020. Des travaux préparatoires ont déjà été effectués, telle la démolition de l'appentis de la ferme, du kiosque et des anciens locaux de la cordonnerie. Les containers de l'ECA ont également été enlevés en cette fin d'année.

Pierre-André Ischi, municipal

Routes

Lecture d'un article paru dans 24 Heures en novembre :

Les 40 millions que le Grand Conseil avait votés en 2013 pour donner un coup de main aux Communes pour l'entretien des routes sont à peine entamés.

Alors que le crédit-cadre était prévu pour la période 2014-2020, seuls 9,1 millions ont été dépensés à ce jour, à cause de la lenteur des procédures, notamment en termes de marchés publics. Comme le demandait l'ancien député Philippe Modoux, le Conseil d'Etat propose de prolonger le crédit de 40 millions jusqu'à épuisement.



LA MUNICIPALITÉ DE PENTHALAZ
ADRESSE À CHACUNE ET À CHACUN SES
MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2020

Conseil communal du 9 décembre 2019

Sylvette Grandchamp

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h30 en la salle du Verger. A la suite des opérations préliminaires, elle assermente M. Philippe Gaudon qui connaît bien le fonctionnement du Conseil puisqu'il y a officié comme huissier jusqu'en juin de cette année. Il remplace, Mme Sandrine Berthoud pour le groupe Socialiste Verts et Sympathisants.

Préavis municipal n° 2019-36 relatif au budget 2020

La Municipalité présente un budget déficitaire de CHF 667'891 après prélèvement de CHF 400'000 sur le fonds de réserve administratif.

Comme pour l'année 2019, la Municipalité présente un budget déficitaire de plus d'un million de francs. La commission des finances estime toutefois qu'il ne faut pas d'emblée s'affoler. Ces dernières années, par souci de prudence, les municipaux ont tendance à surévaluer les charges et à sous-estimer les recettes. D'ailleurs, les comptes ont chaque fois eu bien meilleure allure que le budget.

La Municipalité s'interroge sur le fait de ne pas parvenir à présenter un budget plus équilibré et sur l'écart – heureusement dans le bon sens – qu'il y a chaque année entre budget et comptes. Un élément de réponse est que la Municipalité et les associations intercommunales mettent souvent un peu de réserve dans les postes pour lesquels les charges ne sont pas fixes. De même que les recettes sont souvent sous-estimées. D'autres éléments influencent les résultats, report de charges sur une autre année, gain extraordinaire, etc.

Il y a une année, nous évoquions un éventuel audit externe. Notre Municipalité a la ferme intention de le solliciter et, dans ce but, elle souhaite réintégrer l'Union des communes vaudoises (UCV). Ceci est d'autant plus important qu'il nous faudra, dans un avenir proche, intégrer des coûts importants liés aux écoles, principalement à l'enseignement primaire.

Divers travaux de réfection sont inclus dans le budget par exemple, le chemin d'accès à la cabane des scouts, la rénovation de deux appartements dans la maison de commune, le remplacement de la conduite du chemin de La Loettaz, le prélèvement sur le fonds du tourisme pour le local de stockage d'acide chlorhydrique de la piscine, l'entretien des places de jeux avec notamment l'installation de mobilier pour le fitness urbain et la participation de la commune pour la pose de 6 cibles électroniques pour le petit calibre. L'embellissement du village ne sera pas laissé pour compte puisqu'un montant a été budgétisé pour aménager l'entrée du village au-dessus de la station AGIP et un contrat de pose, de stockage et d'entretien des décorations lumineuses est également prévu. Un soutien encore en 2020 au Venoge Festival et un don pour le 50e anniversaire des chœurs mixtes l'Alloettaz et le Rosey sont également comptabilisés.

Le poste qui a le plus occupé les discussions de la commission lors des séances de préparation du budget est l'informatique. En cause, la constante augmentation des dépenses. CHF 80'000 viennent encore s'ajouter par rapport au budget 2019. Le point qui suscite le plus d'interrogations et réprobations est « honoraires et frais d'expertises » à CHF115'000. La commission peine à accepter ce montant estimant ce salaire bien trop élevé pour une personne qui est loin de travailler à 100 % pour notre commune. La commis-

sion s'inquiète de cette constante augmentation et suggère à la Municipalité de demander un audit concernant les dépenses liées à l'informatique.

Une augmentation de plus de 200'000 francs par rapport au budget 2019 est à relever dans le compte de l'enseignement primaire. Elle est due à la pose de quatre pavillons sur la parcelle route de la Gare 38 qui serviront de classes dès la rentrée 2020.

La facture du réseau intercommunal Ajerco augmente sans cesse (près de CHF 200'000 par rapport aux comptes 2018). Toutefois dans les comptes du service social, le canton prendra totalement en charge la participation à l'AVASAD qui se montait à un peu plus de CHF 300'000.

Le total des revenus pour 2020 est estimé à CHF 15'216'250.00 et le total des charges à CHF 15'884'141.00. A raison de CHF 1'000'800.00 d'amortissement comptables par année, il faudra 17,56 ans pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

Remarques des Conseillers :

- Le service des eaux est déficitaire au budget, une compensation est prévue par prélèvement au fonds de réserve. Le coût de l'eau va-t-il être adapté par la suite ? M. Ischi répond que non, les comptes présentant suffisamment de réserve actuellement.
- Le poste informatique en constante augmentation n'est-il pas le résultat d'autorités publiques prises pour « des vaches à lait » ? Un peu de recul devrait être pris afin de ne pas voir ce poste augmenter encore.
- Il est relevé que les travaux, reportés de 2019 à 2020, sont prévus dans la salle de spectacle du Verger et non dans la salle de gym.
- Le montant budgétisé pour la pis-

cine de Cossonay n'est pas une subvention, mais bien une participation qui perdurera puisque la commune est membre de l'association.

- Une petite erreur de « copier/coller » dans les conclusions du préavis a amené la Présidente du Conseil à amender les conclusions du préavis en modifiant la date dans le 4e point comme suit :

- D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2020 présenteraient un solde négatif :

Le budget a été accepté par 39 oui 1 non et une abstention.

Préavis municipal n° 2019-37 relatif aux réparations du terrain des courts de tennis

La Municipalité demande un crédit de CHF 101'100.—TTC pour la réalisation des travaux.

Un petit retour en 2017 pour vous rappeler que les infrastructures avaient été entièrement renouvelées et ont permis aux joueurs de profiter pleinement de cette nouvelle surface et du club house. Malheureusement, une crue exceptionnelle de la Venoge en janvier 2018 a inondé les installations, les terrains se sont retrouvés sous plusieurs dizaines de centimètres d'eau. Les dégâts étaient importants, moquette soulevée, nombreux plis dans les terrains. L'annonce du sinistre a été faite auprès de l'ECA et les travaux de réparation ont été entrepris en avril 2018. Jusqu'à l'automne 2018, le jeu a pu se dérouler sans problèmes, excepté l'apparition de petites vagues en fin de saison par températures plus fraîches. A la fin de l'hiver 2019, suite à l'augmentation des températures, des plis sont à nouveau apparus en plus grand nombre qu'auparavant. Le court 2 est devenu impraticable, car dangereux pour les joueurs. Les causes de ces nouvelles dégrada-

tions sont expliquées par le fait que les fibres du tapis sont probablement distendues ou cassées suite aux déformations mécaniques qu'elles ont dû subir durant l'inondation. La moquette n'absorbe plus les différences de températures. Il faut donc entreprendre de nouvelles réparations pour un remplacement total du dit tapis. L'estimation des travaux est de CHF 96'014.55. La couverture ECA "côté cour, côté jardin" n'ayant pas été augmentée, par omission de la Municipalité, seul CHF 30'955 sont couverts par l'ECA. Le solde de CHF 70'145.— est l'objet du présent préavis.

La commission chargée de l'étude de cet objet dépose un amendement aux conclusions de la Municipalité et propose d'ajouter deux points à savoir :

5. D'accorder un montant supplémentaire de CHF 50'000 TTC dans l'hypothèse où l'enrobé bitumeux devrait être à refaire.

6. De prélever pour amortissement le montant net de CHF 50'000 sur le fonds de réserve du sport et jeunesse (9.282.500)

En effet bien que l'entreprise Implenia estime, avec des réserves, que l'enrobé bitumeux n'est pas endommagé, la commission, par prudence, pense qu'il serait préférable de prévoir la somme nécessaire à ces travaux afin de ne pas devoir revenir devant le Conseil pour un complément de crédit.

Remarques des conseillers :

- Le nouveau revêtement sera-t-il résistant si une nouvelle crue devait se produire ? Des modifications ont été apportées en dessus de la station de pompage dans le but de prévenir ce problème. De plus, l'assurance « Côté cours côté jardin » de l'ECA a été adaptée. Si un tel événement devait malheureusement à nouveau se

produire, et comme il s'agit de dégâts naturels, l'ECA entrerait en matière.

Le préavis, avec ses conclusions amendées, a été accepté par 40 oui et 1 abstention

Une nouvelle commission a été nommée pour travailler sur l'avenir de la Maison de Ville.

Petit retour sur les propositions individuelles des conseillers :

- M. Pierre Zurbrugg remercie M. Freiburghaus pour la restitution de la démarche participative. Cette séance a permis d'avoir une vue d'ensemble des projets de la démarche participative et du nouveau collège. Il encourage la municipalité à mettre en relation les deux bureaux d'architectes travaillant sur ces projets afin que des synergies puissent être trouvées.

- Mme Patricia Magnenat a participé à la séance des CFF. Elle se dit déçue des réponses du chef de projet aux questions posées par les personnes présentes dans l'assemblée. Elle aurait aimé qu'il prenne note des remarques soulevées par l'assemblée et montre plus d'intérêts aux diverses interventions. Mme Magnenat demande si, lors de l'enquête publique, la Municipalité a tenté quelque chose pour avoir des w.c. handicapés et des places de parcs handicapés plus près de la gare.

M. Freiburghaus répond que le réaménagement de la gare est de la responsabilité unique des CFF et se fera en 2 phases. D'abord, l'arrêt des trains sera déplacé en direction de Lausanne avec la création d'un nouveau passage vers le quai 2. C'est d'ailleurs ceci qui faisait partie de l'enquête publique. A l'horizon 2025 – 2030 une deuxième phase aura lieu pour déplacer l'arrêt des trains en provenance de Lausanne.

Une réunion récente avec la DGMR a eu lieu pour mettre en place une

étude élargie du périmètre de la gare pour l'ensemble du trafic, piéton, vélo, voiture, etc... Cette étude débutera début 2020, le confort, comme les w.c. à la gare, etc. en feront partie.

Les CFF n'envisagent pas de mettre des facilités dans les gares. Une réflexion sur les bâtiments actuels (gare, bâtiment qui longe le canal) avec la volonté d'améliorer les accès est en cours. Une séance avec le service du développement territorial a eu lieu pour parler d'un plan partiel d'affectation pour le site des anciens Grands-Moulins, propriété de fenaco, avec une possible synergie avec la gare. Le site des jardins potagers est un site protégé par le Pac Venoge. Ces parcelles ne pourront pas être utilisées comme souhaité. Un bureau d'ingénieur sera mandaté pour la suite du développement du site de la gare.

- M. Bernard Morel s'étonne et regrette que les horaires de la patinoire aient été diminués. Cette infrastructure est magnifique et il trouve dommage de voir chaque année les horaires réduits. Cette décision a été prise par la Municipalité dans le but de respecter le voisinage.

- Mme Esther Martinetti remercie la municipalité pour les décorations de Noël. Elle demande à la Municipalité si une formation sur le défibrillateur installé au Verger est prévue pour la population. M. Yvan Rochat répond que le personnel communal sera formé. Il n'y a rien de prévu actuellement pour la population, mais cette proposition pourra être examinée. M. Aubry informe qu'il existe une application sur laquelle les gens formés pour utiliser un défibrillateur peuvent s'inscrire. Ils sont alarmés en cas de besoin et peuvent répondre présents ou non selon leur localisation. L'application en question est : <https://fondation-first-responders.ch/fr/first-responders>. Sur le site du tennis club, où se trouve

également un défibrillateur, une liste des employés Planzer formés sur ce type d'appareil est disponible à proximité de l'appareil.

- Mme Patrizia Ponti demande un éclaircissement concernant la déchetterie à savoir si le carton et le papier pourront encore y être amenés. M. P.-A. Ischi répond qu'il n'y a pas de changement pour les citoyens. L'entreprise Valorsa ne traitera plus le papier et le carton sur son site. Les communes devront payer pour le faire évacuer.

- Mme Patricia Magnenat rend attentive la municipalité que les personnes touchées par la coupure d'eau du 3.12.19 dans son quartier, ont été avisées que quelques heures avant l'arrêt (coupure de 10h00 à 16h00) avec un avis dans la boîte aux lettres. M. Ischi répond que généralement les employés communaux passent sonner chez les gens pour les avertir et qu'ils déposent un avis si personne ne répond.

- M. Daniel Rochat propose que, comme le veut la tradition, les jets de présence du présent Conseil soient versés à une association. Cette année, ce sont les scouts de la Venoge qui en bénéficieront.

- M. Eric Joseph, en tant que délégué de la piscine de Cossonay, informe que le chantier a débuté et que la pose de la première pierre aura lieu en février 2020. La piscine de Cossonay coûte CHF 4.35 par habitant pour l'année 2020.

- M. Piéric Freiburghaus remercie, au nom de la Municipalité, le Conseil pour l'acceptation des deux préavis du jour spécialement pour le budget qu'elle s'engage à gérer de manière très sérieuse.

Prochain Conseil communal :
23 mars 2020

Liste des abréviations

- AIEE** : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
AJERCO : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay
ARASPE : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens
ARCAM : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges
ARGdV : Association régionale du Gros-de-Vaud
ASICoPe : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)
ASICOVV : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge
ASIVenoge : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vuflens-la-Ville
ASPIC : Association intercommunale de la piscine des Chavannes
Coord21 : Collectivités pour un développement durable
CSR : Centre social régional
DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes
GIP : Groupement Indépendant Penthalaz
GSVS : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants
LAT : Loi sur l'aménagement du territoire
LHand : Loi sur l'égalité pour les handicapés
ORPCI : Organisation Régionale de la Protection civile
PCI : Protection civile
PGA : Plan général d'affectation
PLR : Parti Libéral Radical
PPA : Plan partiel d'affectation
PPDLV : Penthalaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars
RIE III : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
SDA : Surfaces d'assolement
SDIS : Service de défense incendie et de secours
SDT : Service du développement territorial

Judo : initiation les mercredis

Le premier cours d'initiation s'est terminé avant la pause estivale 2019. Une dizaine d'enfants, filles et garçons, ont passé avec succès leur examen de ceinture jaune. Ils poursuivent leur apprentissage du judo les mercredis après-midi de 16h15 à 17h15 à la Salle de gymnastique du Verger.



Depuis la rentrée scolaire de septembre, un nouveau cours d'initiation de 20 leçons a démarré pour les jeunes de 6 à 10 ans les mercredi de 15h15 à 16h15.

Info : www.judo-penthalaz.com



Jeudi 5 mars 2020
14h30 - 16h au Verger

Conférence : Dix jurassiennes anarchistes en Amérique du Sud, une épopée (1873-1910) avec M. Daniel de Roulet, écrivain.

Patinoire de Penthalaz

Fin de la saison :
Dimanche 23 février 2020

Horaires

Lundi	14h00 - 18h00
Mardi	14h00 - 18h00
Mercredi	14h00 - 18h00
Jeudi	14h00 - 18h00
Vendredi	14h00 - 18h00
Samedi	14h00 - 18h00
Dimanche	13h00 - 18h00

Hockey

Mercredi	18h00 à 21h00
Samedi	11h00 à 14h00

Ludothèque Régionale de la Venoge

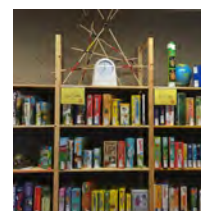
La ludothèque est un lieu où des jeux et des jouets sont mis à disposition de la population, elle est très appréciée des parents et des enfants. C'est un lieu de rencontre, d'animation et d'échanges autour du jeu. Elle contribue au développement durable et a un rôle économique intéressant en favorisant l'accès à un grand choix de jeux à un coût avantageux.

Notre ludothèque propose environ 700 jeux pour tous les âges, des jouets pour les tout-petits, des jeux de société pour enfants, adolescents ou adultes. Nous renouvelons notre choix régulièrement afin de proposer à nos membres les dernières nouveautés mises sur le marché du jeu.

La Ludothèque Régionale de la Venoge fonctionne grâce au soutien financier des Communes de Cossonay, Daillens, Lussery-Villars, Penthalaz et Penthalaz.

Un abonnement à 60 francs par année donne droit d'emprunter 6 jeux à la fois pour une durée de 3 semaines.

Fabienne Pellet, responsable de la ludothèque



Site internet :

www.ludothequedelavenoge.ch

Horaires :

Mardi de 17h à 19h
Mercredi de 16h à 18h
Jeudi de 16h à 18h

Localisation :

Bâtiment Pré-aux-Moines
Sous le restaurant, près du réfectoire scolaire - Cossonay

Une explosion volcanique au centre du Verger

A l'automne 2020, l'Atelier 207, soutenu par la Commune de Penthalaz, présentera une exposition collective de photographies réalisées autour des volcans de Vulcano et Stromboli (Italie).



Dans la dynamique de l'exposition LOW, organisée dans les Ateliers de Venoge Parc et de leur participation remarquable lors des Journées du développement durable de 2019 à Penthalaz, Yannic Bartolozzi et Brigitte Besson, de l'Atelier 207, vous proposent de partager un voyage photographique, du 11 au 16 octobre 2020, sur les Iles Éoliennes. L'objectif est de réaliser des images tout en bénéficiant de conseils professionnels et avertis. Ces travaux seront présentés lors de deux expositions publiques : la première aura lieu à Penthalaz, au Centre communal du Verger, la seconde à Villars-sous-Yens, à l'auberge de la Croix-Fédérale.

Si vous êtes amateurs ou passionnés de photographie, si vous souhaitez exprimer votre créativité dans la prise de vue de paysages et de voyages, développer votre expression artistique et la maîtrise technique de cet art et enfin vivre une expérience hors du commun, rejoignez Yannic et Brigitte !

Cette aventure s'adresse à toute personne en bonne condition physique, de tout âge, débutant ou avancé. Pour plus d'information sur cette aventure, rendez-vous sur www.atelier207.ch/stromboli



Yannic Bartolozzi a récemment réalisé, lors d'une résidence en Grèce, un livre photographique : «Au-delà des montagnes». Dénuées de tout artifice, ces images se distinguent par leur sincérité et leur immédiateté. Le rendu flou et les traits indistincts apportent une note de rêve et de nostalgie à son travail.

Site internet de l'auteur : www.yannicbartolozzi.com/livre

Technologie et démocratie



Application «VoteInfo»

Extrait du site www.admin.ch : La Confédération et les cantons lancent VoteInfo, une application mobile qui proposera, dès 12 heures chaque dimanche de votation, les résultats actualisés de toutes les votations sur des objets fédéraux et cantonaux. L'application fournit en outre des informations officielles, y compris les explications habituelles, sur ces mêmes objets. **Disponible pour iOS et Android.**



easyvote

Extrait du site www.easyvote.ch : Les débats politiques signifient la polarisation au lieu de l'objectivité. Des algorithmes calculent quelles opinions sont les plus adaptées pour les différents utilisateurs. Impossible de se faire sa propre opinion.

La politique doit être compréhensible, objective et facilement accessible. C'est pour cette raison qu'easyvote a créé votenow : l'application allie les votations et les élections à l'information et à la formation de manière simple, compréhensible, neutre et numérique. **Disponible pour iOS et Android.**



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Les tas de branches, ce n'est pas du «chenit»!

Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer? Et les cheveux de glace, vous connaissez?

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt?

Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.



Plus de 40% de nos plantes et animaux indigènes trouvent leur habitat en forêt. Les tas de branches sont particulièrement bénéfiques à cet égard.

Ramassage des déchets crus-cuits

Voici une pique de rappel nécessaire concernant le ramassage des déchets cru-cuits.

Les matériaux collectés sont tous les déchets compostables ménagers soit :

- Légumes, épluchures et déchets de cuisine
- Fruits, pelures d'agrumes, peau de bananes
- Marc de café, fleurs, coquille d'œufs non teints, graisse
- Reste de repas crus et cuits
- Viande et os, poisson
- Vaisselle compostable
- Gazon, déchets de jardin (sans plastique), terreau, feuilles
- Branchage ficelés jusqu'à 1.5m
- Reste de thé
- Coquilles d'huitre et moules
- Coquilles de noix
- Cendres de bois
- Litière d'animaux (paille, copeaux, etc), excepté sable pour chat

Les matériaux incompatibles sont :

- Sacs plastiques
 - Couches culottes
 - Médicaments
 - Objets hygiéniques
 - Capsules de café
 - Tout déchet ne pouvant être transformé en compost
- Le seul récipient de collecte accepté, est le container brun vendu par la Commune avec l'autocollant « déchets organiques » (800L et 240L). Les sacs qui sont utilisés pour mettre dans le container doivent être compostables (sacs avec croisillons blancs). Ces sacs sont pratiques pour éviter la prolifération des insectes, maintenir la propreté de votre container. Certains congèlent les aliments à compostés.

Les sacs déposés en bordure de route ne sont pas ramassés, si vous ne pouvez les vider dans le container, merci de les amener à la déchèterie.

Jean-Luc Duperrex, Chef des Services Extérieurs

Ramassage des déchets crus/cuits en 2020

LES MARDIS
DÈS 07H30

JANVIER : 7 ET 21
FÉVRIER : 4 ET 18
PUIS HEBDOMADAIRE
DU 3 MARS AU 27 OCTOBRE
NOVEMBRE : 3 ET 17
DÉCEMBRE : 1, 15 ET 29

Application pédagogique



A tous les utilisateurs de trottinettes

Vous avez certes choisi un mode de déplacement écologique pour vos trajets au sein de notre commune et pour cela nous vous en félicitons. Toutefois, il est de notre mission de rappeler quelques règles de circulation et de civilité.

L'usage des trottoirs est réservé prioritairement aux piétons. La circulation des trottinettes non électriques y est admise. Elle ne doit toutefois pas mettre en danger les autres passants.

Les trottinettes électriques sont assimilées à des véhicules. Elles ne sont pas admises sur les trottoirs. Aussi, une interdiction générale de circuler pour tout véhicule en limite l'accès à la passerelle enjambant la voie de chemin de fer, en aval du chemin de Valrose. Pour la sécurité de tous, la règle est de marcher à côté de sa trottinette. Il en va de même pour tous passages et chemins étroits.

Cette dernière recommandation est également valable pour tous les cyclistes.

La Cool'hisse à la recherche d'un nouveau souffle

Bernard Morel

Ce printemps, cela fera 24 ans que la Cool'hisse fait partie de la vie socio-culturelle de Penthaz. C'est en 1996 que les organisateurs du premier Rock'n Air – devenu Venoge Festival – ont décidé de créer l'association autour de deux concepts : animer culturellement la région et partager les bénéfices avec des associations caritatives ou d'utilité publique. Aujourd'hui, la Cool'hisse continue d'exister selon la même philosophie de base, mais, il ne faut pas le cacher, s'interroge sur son avenir alors qu'elle approche de son quart de siècle d'existence.

«La Cool'hisse, c'est une cinquantaine de membres, dont une dizaine sont vraiment actifs, constate Quentin Margot, président de l'association depuis 2017. A l'époque où elle organisait le Venoge Festival, entre actifs et passifs, il y avait environ 150 membres. » Dès le début de son existence, la Cool'hisse s'est voulue très éclectique dans tout ce qu'elle mettait sur pied. Outre le Rock'n Air-Venoge Festival – dont elle a cédé l'organisation en 2015 – il y a eu divers spectacles cabarets, soirées chansons, expos de peinture. Plus récemment, les Rencontres autour du monde ont commencé par rencontrer un vif succès, mais l'intérêt est malheureusement allé déclinant. La Cool'hisse a aussi assuré la cuisine lors de nombreuses fêtes du 1er août et donné des coups de main lors de diverses manifestations (Fête à Daillens, Abbaye de Penthaz notamment).

Aujourd'hui, les activités de la Cool'hisse se concentrent sur trois manifestations. « Il reste le carnaval, dont la prochaine édition aura lieu le 21 mars, la soirée spectacle Meurtre et mystère, qui est également la soi-

rée du don, agendée le 25 avril, et le Halloween du cœur, au profit des Cartons du cœur, explique Quentin Margot. Malheureusement, faute de bénévoles et de personnes intéressées, nous avons dû abandonner les Rencontres autour du monde. »

Personnes recherchées pour le carnaval

La prochaine manifestation, le Carnaval, illustre bien les difficultés actuelles de la Cool'hisse. Elle plaît, le public répond volontiers présent, mais l'association peine à trouver des gens qui s'engagent dans l'organisation. « Actuellement, nous ne sommes que trois ou quatre, or il en faudrait une dizaine, reprend Quentin Margot. C'est frustrant car on voit que le carnaval plaît à la population de Penthaz. L'édition 2019 a rencontré un vif succès. Pour prendre un exemple théâtral, je dirais que nous avons le public, mais nous manquons d'acteurs pour assurer le spectacle. » Parmi les acteurs – pour reprendre le mot de Quentin Margot – plusieurs sont là depuis la création de la Cool'hisse. « C'est clair que nous avons un problème pour intéresser de nouvelles personnes et renouveler nos effectifs, reconnaît le président. Les anciens n'ont plus forcément la même énergie qu'il y a 10 ou 15 ans et nous peinons à attirer des gens plus jeunes alors que la population de nos villages a augmenté. Les personnes qui ont envie de donner du temps sans rien recevoir en retour se font de plus en plus rares. C'est dommage car d'un point de vue financier, nous sommes dans une situation très saine. »

Les responsables de la Cool'hisse s'interrogent sur l'avenir de leur association, mais l'espoir de jours meilleurs

n'a pas disparu. Une chose est sûre, il y aura une belle fête en 2021 pour le 25e anniversaire. Avec le souhait que cela débouche sur de nouvelles perspectives.

Prochaines manifestations

21 mars : Carnaval à la salle du Verger.
25 avril : Soirée Meurtre et mystère à la salle Jean-Villard Gilles de Daillens. Remise du don aux deux associations choisies : **La Cabane Orange**, centre de loisirs spécialisé dans l'accueil d'enfants, d'adolescents et d'adultes avec un trouble du spectre de l'autisme, et Mouv'Burkina.

Contact : info@coolhisse.ch
www.coolhisse.ch



Vision : Les Cartons du Cœur

Henri-Robert Borgeaud

Les Cartons du Cœur. Voilà une action qui porte bien son nom. Et pour vous parler de son antenne de Penthalaz, je me suis adressé à la personne qui en est le moteur, le poumon, l'âme, Mme Chantal Junod. Mais la faire parler d'elle n'est pas chose aisée, elle dit ne pas aimer être sur le devant de la scène et ne souhaite pas que cet article soit illustré par son portrait. Son fils me confiera que ce qui lui importe, c'est de donner, de venir en aide, pas de recevoir, ne serait-ce qu'un minimum de reconnaissance. Même après un engagement bénévole de 25 ans au service de ces Cartons du Cœur qu'elle dit être son bébé.

Dites nous en quelques mots ce qui vous a incitée à vous engager au service de cette action.

J'ai grandi à Sainte-Croix dans une famille de condition modeste, mais chez nous la solidarité était une notion bien vivante, il y avait toujours une assiette pour un colporteur ou autre visiteur imprévu. En 1977, comme beaucoup de jeunes de ma région confrontés au manque de travail, je suis partie pour Orbe puis pour Lausanne, et c'est finalement en 1986 que je suis arrivée à Penthalaz. Ça c'est pour mes prédispositions, mais concrètement, c'est en 1994 que jeune maman ayant des copines membres de l'APE (association des parents d'élèves) j'ai pris conscience d'une réalité à laquelle j'ai eu de la peine à croire. Certains élèves venaient à l'école le ventre vide. Ça a été le déclic, il fallait faire quelque chose.

Et comment s'est concrétisé ce besoin de passer à l'action ?

Les Cartons du Cœur ont vu le jour en 1993, grâce à Laurent Borel, journaliste neuchâtelois et entraîneur de football. Ce dernier avait fait l'amer découverte que certains de ses sportifs ne mangeaient pas à leur faim et c'est pour palier à cette situation qu'il imagina cette action. Une idée qui nous a semblé correspondre au contexte qui avait soulevé tant d'émotions en nous et que pleines d'entrain nous avons reprise à quelques unes, donnant naissance en 1994 à l'antenne des

Cartons du Cœur de Penthalaz.

Et aujourd'hui comment est structurée cette organisation ?

De 1993 à 1995 de nombreuses antennes ont vu le jour essentiellement dans des communes vaudoises sous forme d'associations indépendantes. C'est un peu plus tard, en 1998, qu'elles se sont regroupées formant la Fédération Vaudoise des Cartons du Cœur. Association à but non lucratif, bénévole, indépendante et reconnue d'utilité publique, forte actuellement de 18 antennes desservant 357 communes. Il nous importe aussi de dire que c'est grâce à plus de 700 bénévoles que nous avons pu apporter de l'aide à 18'500 bénéficiaires l'an dernier et que nous tenons à fonctionner avec un tout petit minimum de frais fixes. Seules deux personnes sont rémunérées. Un 40% à l'antenne de Lausanne et un 50% à Yverdon.

D'où provient la marchandise que vous redistribuez ?

Nous avons quelques grands donateurs comme Nestlé par exemple, susceptible de livrer un camion de chocolat à notre dépôt central d'Orbe et que nous redistribuons ensuite dans les différentes antennes. Et puis environ 40% de nos produits sont issus des actions ponctuelles que nous menons dans les grandes surfaces, 30% nous sont livrés par Table suisse, une association qui collecte des aliments excédentaires d'une qualité irréprochable et les redistribue gratuitement à des institutions sociales (16 tonnes par jour). Le solde provient des achats effectués directement par les antennes avec l'argent issu de dons. Depuis peu il y a également des initiatives très encourageantes impliquant des jeunes enfants comme les Halloween du cœur ou les Calendriers de l'Avent renversés qui veulent que durant chaque jour de cette période les enfants apportent quelque chose à l'école plutôt que de recevoir. L'établissement scolaire centralisant pour nous.

A qui et comment sont redistribués vos Cartons du Cœur ?

Nous proposons des produits alimentaires de base non périssables, des produits laitiers, des fruits et légumes frais, des produits de soins et de nettoyage. Ici à Penthalaz ce sont environ 80 familles qui bénéficient de 3 à 4 cartons par année. Il s'agit d'une aide ponctuelle, d'un coup de pouce et non pas d'une prise en charge. Les personnes qui souhaitent obtenir une aide de note part s'adressent directement à nous, mais nous recevons également beaucoup de demandes via les services sociaux. La distribution se fait à notre local sur rendez-vous le jeudi après-midi.

Combien de temps consacrez-vous à votre bénévolat ?

Ça a eu été jusqu'à 70%. Actuellement pour raison d'âge et de santé, j'ai du un peu lever le pied et ça représente encore un 50%. Hélas tous les membres du noyau de base de notre équipe sont peu ou prou dans la même situation, et si nous pouvons compter sur une quinzaine de bénévoles pour les actions ponctuelles il est plus difficile de trouver des personnes qui acceptent un engagement plus contraignant.

De quels soutiens bénéficiez-vous ?

Au niveau de la Fédération, la Loterie Romande fait partie de nos généreux donateurs. Localement la Municipalité de Penthalaz nous soutient par la mise à disposition du local que nous occupons sous l'église et d'un petit espace de stockage dont nous pouvons disposer ponctuellement. C'est par ailleurs grâce à l'engagement de nos autorités que nous avons pu approcher la cinquantaine de villages voisins et faire en sorte qu'ils inscrivent les Cartons du Cœur à leur budget.

Et nous lecteurs du Cancanier, comment pouvons-nous vous soutenir ?

Tout d'abord en prenant conscience que la pauvreté existe, même sous nos cieux. En Suisse, selon l'office fédéral de la statistique, 8.2% de la population soit 675'000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Et puis concrètement vous pouvez vous engager comme bénévole, faire un don, nous apporter

ces vivres dont nous avons besoin et répondre favorablement aux actions que nous menons ponctuellement dans les grands magasins.

Un vœu ?

Oh oui, il nous faudrait absolument un local plus grand, minimum 75m² de plein pied pour le déchargement, isolé, voire chauffé, équipé d'un WC et de l'électricité. Actuellement nous stockons jusqu'à 16'500 kg de marchandises sur 30m² et c'est vraiment très très compliqué.



Pour en savoir plus:
www.cartonsducoeur.ch
 Contact: Fabien Junod
 078 717 35 25
 CCP 10-135978-8

Les coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

Epoustouflant – Touchant – Vertigineux

Sanpo Shimazaki est un amoureux de la montagne. Il lui consacre toute sa vie et a choisi de résider dans les Alpes japonaises. Considéré comme un grand spécialiste des sommets, il est engagé en tant que secouriste volontaire. À travers ce manga découvrez les aventures époustouflantes de ces hommes qui repoussent tous les dangers et même toutes les limites pour sauver des vies ! Dessiné avec goût, cette série manga, destinée plutôt à des adultes jeunes et moins jeunes se lit avec fluidité et aisance.

Vertical vous entraînera hors des sentiers battus pour de passionnantes cordées et vous apprendra même les bons gestes et attitudes à avoir en montagne !

Vertical, Shinichi Ishizuka, 18 tomes en français, 2013 à 2017

Intrigant – Vulnérable – Dramatique

June Lajoie, une auteure américaine de best-sellers, est en pleine écriture de son prochain roman. Elle choisit de passer l'été dans un hôtel

d'Interlaken, seule et évitant de devoir croiser du monde.

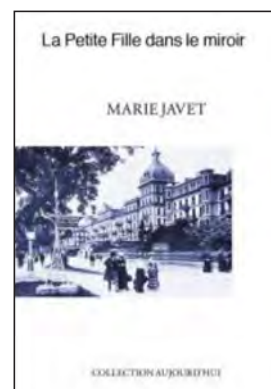
Vingt ans plus tôt, Lizzie Willow, jeune fille de bonne famille extrêmement riche, est envoyée en Suisse pour étudier. Le temps d'un été grâce à une identité inventée, elle vit une passion amoureuse, entre Montreux et Lausanne. Elle est heureuse, jusqu'au jour du drame..

Le quotidien de June est minuté, mais il se voit perturbé par une présence énigmatique dans le miroir de sa chambre. Qui est cette fille ? Qu'essaie-t-elle de dire à June et pourquoi est-elle enfermée dans ce miroir ?

Un premier roman agréable où au fil des pages, le passé et le présent se mêlent entre eux chapitre après chapitre.

Une auteure de la région à découvrir, ce premier roman mêlant le drame avec un soupçon de fantastique et une pincée de suspense est une jolie découverte avec en prime à la fin un dénouement surprenant.

La Petite Fille dans le miroir, Marie Javet, éd. Plaisir de Lire, 2017



Bibliothèque intercommunale de la Venoge, ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens
 021/ 861 28 01 - biblio.intercommunale@daillens.ch - www.ppd.l.ch et www.bibliovenoge.ch
 Horaires : lundi 15h30-19h / mercredi 11h30-16h / vendredi 15h30-18h / 1er samedi du mois 10h-12h

Renaturation de la Venoge

DGE-EAU

Dans la forêt alluviale, la Venoge retrouve une dynamique naturelle et son tracé historique sur plusieurs centaines de mètres. De nombreuses structures vont se créer au gré des crues pour aboutir à un lit naturel et diversifié. A terme, le canal actuel sera comblé.



Une action réussie : 55'000 kWh d'énergie et 10 tonnes de CO2 économisés

La Municipalité et ecoLive

Changer son pommeau de douche - diminuer ses coûts



Plus de 100 ménages en ont profité

L'action "Économies à portée de main" proposée par la commune de Penthalaz, en collaboration avec sinum et myclimate, a très bien été reçue par les ménages. En effet, 7% des ménages ont profité de l'offre et ont commandé un pommeau de douche économe. L'action a pris fin le 31 décembre, les coupons-réponse ne sont donc plus acceptés. Cependant, tant que le programme national pour l'acquisition de pommeau de douche à prix réduit mené par la fondation myclimate continu, il est possible de commander des pommeaux de douche à l'adresse suivante : www.sinum.ch/ecolive. Tous les ménages dont l'eau est chauffée aux énergies fossiles (mazout ou gaz naturel) peuvent continuer à profiter du rabais complet et les autres ménages d'un rabais partiel.

Des économies importantes

Grâce à cette action, il a été calculé, sur la base des informations transmises par les personnes ayant commandé un pommeau de douche, que chaque année seront économisés près de **55'000 kWh d'énergie et 10 tonnes de**

CO2.

Un potentiel climatique dans la consommation d'eau chaude

Les résultats de l'action ont montré que 80% des ménages ayant commandé un pommeau de douche chauffent l'eau complètement ou partiellement (par ex. mazout en hiver, électricité en été) avec de l'énergie fossile. Dans le contexte des discussions sur le climat de cette année en Suisse, il est intéressant de mettre en avant le potentiel d'amélioration existant encore et qu'avec un effort raisonnable (par exemple en remplaçant l'énergie fossile par de l'énergie solaire), il est possible de réduire une grande quantité de CO2 rapidement et sans perte de confort.

La population engagée dans la protection du climat

Nous souhaitons profiter de cette occasion pour remercier la population d'avoir participé à cette action de protection du climat. Ce bon résultat montre que la population est demandeuse de changements et incite la Commune à poursuivre les efforts visant à l'efficacité énergétique dans divers domaines.

fedevaco

Fédération vaudoise de coopération et la Municipalité

Dans le respect de l'art. 71 de la Constitution vaudoise traitant de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, le Commune de Penthalaz contribue à hauteur de CHF 2.- / habitant à des projets gérés par le Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO). Cette organisation assure une utilisation transparente et efficace des deniers publics.

Consciente de la nécessité d'une continuité dans le soutien aux projets, qui plus est dans des thématiques telles la lutte contre l'endettement des paysans et la promotion de la souveraineté alimentaire, la Municipalité a décidé de renouveler pour une fois encore le soutien aux trois projets suivants :

Droit à la terre et souveraineté alimentaire

Pays : Afrique du Sud

Bénéficiaires : 450 paysans et travailleurs agricoles et leur famille (1'500 personnes)

ONG : Action de Carême – <https://actiondecareme.ch/country/afrique-du-sud>

Résumé : Ce projet vise à assister des groupements de paysans sud-africains, dans le but de renforcer leurs compétences et de les accompagner dans leurs revendications pour l'accès à la terre. L'accent est mis sur la transmission de savoirs « de paysans à paysans », la mise en place de pratiques agroécologiques et la consolidation des capacités organisationnelles des groupements. Une approche qui fait ses preuves dans un contexte où la majorité des terres sont accaparées par de grands groupes agro-industriels. Elle permet en effet aux petits paysans de se regrouper pour défendre leurs droits à la souveraineté alimentaire tout en améliorant leur capacité de production, le tout dans le respect de l'environnement.

Lutter contre l'endettement des paysans

Pays : Madagascar

Bénéficiaires : 28'755 paysans et paysannes des groupements d'épargne

ONG : Action de Carême – <https://actiondecareme.ch/country/madagascar>

Résumé : Dans un contexte de crise pré-électorale, d'inflation et de changements climatiques à Madagascar, le programme "Tsinjo Aina" s'attaque à l'endettement chronique de paysans, ouvriers et petits métiers. À travers la mise en place d'une épargne commune (cotisations individuelles, champs communs, travaux communs, fond d'entraide), des groupements se dotent d'une arme d'autodéfense puissante : en cas de besoin (manque de nourriture, maladies, frais de scolarisation), les membres en difficulté peuvent bénéficier d'un crédit interne, au lieu de devoir s'adresser aux usuriers locaux qui pratiquent des taux d'intérêt exorbitants.

Recherche-action sur les pratiques agroécologiques

Pays : Togo et Bénin

Bénéficiaires : 93 familles (61 femmes et 32 hommes), soit environ 558 personnes

ONG : DM-échange et mission – <https://www.dmr.ch/echange-communautaire/secaar.html>

Résumé : Après les trois premières années du projet de développement de pratiques agroécologiques, soutenues par Penthalaz, des changements importants ont été constatés dans le vécu des communautés bénéficiaires dans les régions concernées du Togo et du Bénin. Une évaluation de cette action a démontré son impact extrêmement positif. L'approche basée sur les fermiers et fermières modèles a permis de promouvoir largement la souveraineté alimentaire, permettant aux populations de vivre dignement grâce aux revenus dégagés de leur activité. Grâce à cette première phase, le Secaar, partenaire local de DM-échange et mission, constate une diffusion importante de bonnes pratiques agroécologiques au Togo et au Bénin. Afin de renforcer cette transition agricole, écologique et socio-économique, le projet se prolonge sur trois nouvelles années. Plusieurs objectifs se distinguent pour cette nouvelle phase. Premièrement, il s'agira d'améliorer la documentation des expérimentations menées pour assurer la transmission et le partage des savoirs acquis de manière optimale. Deuxièmement, de nombreuses formations seront mises sur pied afin de permettre aux populations d'acquiescer davantage d'autonomie. Et finalement, afin d'assurer la pérennité du programme, des ateliers et formations seront donnés à certains acteurs locaux afin qu'ils puissent se réapproprier le projet et aient les compétences de le mener à son terme de manière autonome.



Pour en savoir plus:
www.fedevaco.ch/projets

Agenda

8 Janvier

Thé dansant

18 Janvier

Repas de soutien FC Venoge

22 Janvier

Thé dansant

31 Janvier et 1^{er} Février

Tournoi en salle du FC Venoge

5 Février

Thé dansant

8 et 9 Février

Loto Tennis de Table

19 Février

Thé dansant

4 mars

Thé dansant

5 mars

Connaissance 3

7 et 8 mars

Championnat Uni Hockey

11 mars

Don du sang

18 mars

Thé dansant

19 mars

Repas des aînés

21 mars

Carnaval

28 mars

Concert de l'Echo de la Molombe

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place centrale : du lundi au jeudi, dès 12h
du vendredi au dimanche 24h/24

Gare de Cossonay-Penthalaz : 24h/24

Covoiturage

www.e-covoiturage.ch

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Cultes

Paroisse Protestante EERV A l'église de Penthalaz



9 février, 10h, culte avec P-A Mischler

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : <https://penthalaz.eerv.ch>

Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, veuillez, s'il vous plaît, envoyer un petit mail à Catherine Novet: catherine.novet@eerv.ch.

Rédigée tous les trois mois environ, cette missive vous donne toutes

les infos utiles sur la vie paroissiale avec des photos de nos activités et l'agenda des rendez-vous à ne pas manquer.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : 021 535 64 84.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022